

Vision et éthique

Énoncé de vision

Faciliter le changement au niveau de l'industrie du processus d'autorisation préalable en préconisant des solutions innovantes et accessibles qui profiteront à tous les intervenants en matière d'autorisation préalable. Historical

Résumé historique

À l'hiver 2020, Connex Health et The Pangaea Group ont procédé à un examen du processus d'autorisation préalable en menant des entretiens qualitatifs avec les intervenants participant au processus. Les résultats ont été publiés dans le livre blanc sur l'autorisation préalable des payeurs privés au Canada à l'automne 2020. Le livre blanc a été soutenu financièrement par AMGEN et Gilead Sciences Canada inc.

Des consultants, Denise Balch, présidente et fondatrice de Connex Health, et Bev Herczegh, directrice et consultante du Pangaea Group, ont mené les recherches. Mme Balch possède une grande expertise dans le domaine des assurances collectives, et Mme Herczegh dans celui de la pharmacie.

Après la publication du livre blanc, Mme Balch et Mme Herczegh ont été engagées pour donner suite aux recommandations du livre blanc, qui comprenaient les points suivants:

- Recherche supplémentaire sur le terrain pour explorer le potentiel d'une solution d'autorisation préalable électronique pour les demandes de remboursement de médicaments de spécialité soumises à une autorisation préalable
- Plaidoyer pour le passage à un processus simplifié d'autorisation préalable, y compris une autorisation préalable simplifiée
- Développement d'un microsite sous la bannière « Simplifier l'autorisation préalable » servant de ressource pour les informations et les activités concernant l'autorisation préalable.



Depuis 2021, l'initiative Simplifier l'autorisation préalable est gérée par Denise Balch de Connex Health et son équipe, ainsi que par un comité consultatif et plusieurs groupes de travail composés de représentants des payeurs, des groupes de patients, des fournisseurs d'aide aux patients et des fabricants de médicaments de marque. D'autres spécialistes en la matière ont été engagés, selon les besoins. Un nouveau site Web « Simplifier l'autorisation préalable », lancé en janvier 2023, représente une plateforme élargie pour la défense des intérêts, l'information et les nouvelles ressources pour tous les intervenants en matière d'autorisation préalable. Le site continuera à se développer en 2023 pour fournir davantage d'informations, de ressources et de recherches.

Code de conduite

Notre travail est guidé par un ensemble de valeurs et de normes énoncées dans notre code de conduite. Toute initiative ou solution que nous soutenons doit répondre aux critères suivants:

Agnostique

Être le fruit d'une approche collaborative entre les intervenants et se solder par l'adoption d'une solution de processus agnostique qui permettra d'améliorer le processus actuel d'autorisation préalable.

Approche axée sur les patients

Mesurer toute évolution du processus d'autorisation préalable par rapport aux besoins des patients pour garantir une approche axée sur les patients. La solution du processus doit faciliter l'administration en temps voulu des thérapies appropriées aux bons patients.

Innovation

Préconiser la création et la mise en œuvre de solutions accessibles et de bon sens pour relever les défis actuels dans le domaine de l'AP.

Collaboration

Promouvoir la participation et la contribution de multiples intervenants pour travailler à des solutions pratiques dans le cadre de nos principes directeurs.

Efficacité

Améliorer le processus d'autorisation préalable afin de réduire les délais d'accès aux thérapies. Cela inclut la mise en œuvre de solutions technologiques qui

- facilitent le processus de demande de remboursement pour les patients, les médecins et les autres intervenants
- permettent aux payeurs de prendre des décisions de remboursement plus rapides et mieux informées.

Simplicité

Améliorer l'expérience des utilisateurs, qu'il s'agisse de médecins, de patients, de programmes d'aide aux patients ou de payeurs. Faciliter la communication et la compréhension entre les intervenants.

Déclaration d'éthique

L'objectif de l'initiative « Simplifier l'autorisation préalable » est de permettre aux intervenants de préconiser et de faciliter des améliorations du processus d'autorisation préalable qui profiteront à tous les intervenants, en particulier aux patients. Pour ce faire, nous allons:

1. Agir avec intégrité en fournissant des informations précises et objectives sur l'autorisation préalable aux parties prenantes et au secteur des payeurs privés, dans toutes nos ressources et communications.
2. Produire des communications qui présentent l'environnement actuel et les solutions potentielles de manière équitable, sans parti pris.
3. Fonder nos activités et nos communications sur la recherche et les idées d'experts dans leur domaine.
4. Garantir la confidentialité des informations exclusives et des personnes qui en font la demande.
5. Créer un contenu en ligne conforme aux normes d'accessibilité.
6. Nous comporter de manière professionnelle et être respectueux de tous les intervenants avec lesquels nous nous associons, y compris nos fournisseurs.



Si vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires concernant le contenu de nos communications ou de nos activités, nous vous invitons à les adresser directement à Denise Balch à l'adresse info@simplifypriorauth.ca.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denise Balch'.

Denise Balch
Présidente, Connex Health
Présidente, Simplifier l'autorisation préalable